

Prise de position du Ministère des Finances au sujet de l'évaluation des finances publiques du 18 novembre 2019

- *« Le CNFP recommande la poursuite de l'analyse des différentes méthodes de calcul du solde structurel afin de déterminer l'approche la plus appropriée pour l'économie luxembourgeoise tout en prenant en considération le fait que la Commission européenne vérifie le respect de la législation européenne avec sa méthode harmonisée. »*

La variable clé dans l'équation du solde structurel est le PIB potentiel, dont le calcul – comme le soulève le CNFP lui-même – présente un certain nombre de complexités techniques. C'est pour cette raison que le Ministère des Finances a recours aux services du STATEC pour établir les calculs y relatifs. Étant donné que la Commission européenne se base sur la méthode harmonisée et dans un souci de garantir la plus grande cohérence, le choix du gouvernement pour y recourir également semble judicieux. En même temps, les travaux du STATEC pour étudier et affiner encore davantage l'estimation du PIB potentiel se poursuivent et la Commission européenne a accepté d'adapter la méthodologie européenne pour mieux rendre compte des spécificités du marché de travail luxembourgeois.

- *« Au vu des incertitudes et de la volatilité générale entourant les prévisions macroéconomiques et budgétaires, notamment au niveau des recettes de l'État et sans négliger les besoins découlant du développement économique et social du pays, une marge de manœuvre du solde structurel par rapport à l'OMT est cependant souhaitable. Ceci encore davantage si l'on introduit la dimension de la soutenabilité à long terme des finances publiques et le souhait d'une dette publique ne dépassant pas 30% du PIB, non seulement pour une période limitée, mais de façon permanente à l'avenir. »*

Le Ministère des Finances est tout à fait d'accord qu'une certaine marge par rapport à l'OMT doit être maintenue. La LPFP 2019-2023 montre d'ailleurs que la politique budgétaire gouvernementale remplit cette ambition, avec une marge qui augmente à travers la période de programmation pour atteindre 1,4 point de % en 2023.

- *« Le CNFP réitère sa recommandation pour l'établissement d'un scénario macroéconomique cohérent, c'est-à-dire l'actualisation du PIB réel et du PIB potentiel sur toute la période de programmation avec un écart de production qui est calculé à partir du PIB réel et du PIB potentiel définis dans le PLFPF. »*

Le Ministère des Finances rappelle que l'actualisation partielle du PIB réel et du PIB potentiel découle directement du calendrier de travail annuel du STATEC qui élabore les prévisions macroéconomiques de manière indépendante, en application des exigences européennes découlant du « Six-Pack ».

- *« Le CNFP estime qu'une étude approfondie visant à identifier les origines des révisions des prévisions budgétaires et à corriger d'éventuels biais méthodologiques ou systématiques dans l'élaboration des prévisions pourrait aider à assurer un point de départ aussi réaliste que possible pour l'établissement de la trajectoire à moyen terme des finances publiques. »*

Le Ministère des Finances réitère que les prévisions budgétaires résultent d'une approche prudente, se basant sur une méthodologie non-biaisée et prenant en compte les dernières informations disponibles. Les prévisions budgétaires constituent dès lors un point de départ tout à fait réaliste. C'est pour cette raison que le Ministère ne voit pas la nécessité de mener une telle étude à ce stade, d'autant plus que les révisions récentes sont principalement dues à des facteurs techniques qui ne sont pas prévisibles ainsi qu'à la bonne tenue de la conjoncture.